

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ***FEADER : La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) participe à la protection et au développement des espaces agricoles et naturels***

Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique informe les bénéficiaires potentiels du FEADER de l'ouverture sur le Programme de Développement Rural de la Martinique des six nouveaux dispositifs suivants :

1. *Aide à la Promotion des produits faisant l'objet d'un régime de qualité alimentaire – 3.2.1 ;*
2. *Aide à la Diversification des activités économiques vers des activités non agricoles – 6. 4. 1 ;*
3. *Aide à l'amélioration de l'accès et de l'usage des TIC via un soutien à la mise en place d'infrastructures nécessaires pour l'accès à l'internet haut et très haut débit dans certaines communes rurales – 7.3.1 ;*
4. *Aide à la Réparation des dommages causés aux forêts par les incendies de forêts, les catastrophes naturelles et les événements catastrophiques – 8.4.1 ;*
5. *Aide à renforcement des fonctions environnementales et de la résilience des écosystèmes forestiers – 8.5.1*

### *AIDE A LA PROMOTION DES PRODUITS FAISANT L'OBJET D'UN REGIME DE QUALITE ALIMENTAIRE – 3.2.1 :*

Ce dispositif vise à améliorer le positionnement des produits locaux transformés ou exportés et a pour objectifs de :

- Promouvoir les produits agricoles et les produits finis en valorisant leurs spécificités (qualité nutritionnelle, aspects gustatifs, etc.) et leur caractère traditionnel et patrimonial par la mise en œuvre d'opérations de communication et d'information auprès des consommateurs européens, sur les produits s'inscrivant dans une démarche de qualité soutenue dans le cadre du type d'opération 3.1.1 ;
- Favoriser l'insertion des produits agricoles et agroalimentaires sur le marché local et international par un renforcement du marketing : qualité, éthique de production, communication sur l'origine...

### *AIDE A LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES VERS DES ACTIVITES NON AGRICOLES – 6.4.1:*

Ce dispositif vise à soutenir la création d'activités nouvelles et le renforcement d'activités hors production agricole. Il s'agit tout d'abord d'encourager la diversification des ménages pour favoriser le maintien de l'activité agricole par un revenu complémentaire.

Il a pour objectifs de :

- créer des emplois en zone rurale et recréer du lien socio-économique ;
- favoriser l'emploi des actifs familiaux de l'exploitation agricole, soutenir et diversifier le revenu ;
- répondre aux attentes des clientèles permanentes et touristiques des espaces ruraux ;
- valoriser les ressources locales et de trouver de nouveaux débouchés.

### *AIDE A L'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE L'USAGE DES TIC VIA UN SOUTIEN A LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES NECESSAIRES POUR L'ACCES A*

### *L'INTERNET HAUT ET TRES HAUT DEBIT DANS CERTAINES COMMUNES RURALES – 7.3.1*

Ce dispositif vise à soutenir la création d'activités nouvelles et le renforcement d'activités hors production agricole. Le type d'opération 7.3.1 contribue à atteindre les objectifs de l'Union en faveur de l'innovation, à travers les investissements dans les TIC.

La mesure contribue par ailleurs de manière secondaire :

- au domaine prioritaire 2B, via la protection des espaces agricoles et naturels
- au domaine prioritaire 6A via le soutien porté à la promotion et au développement des activités touristiques ainsi que la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

### *AIDE A LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES AUX FORETS PAR LES INCENDIES DE FORETS, LES CATASTROPHES NATURELLES ET LES EVENEMENTS CATASTROPHIQUES – 8.4.1 :*

Ce dispositif vise à réhabiliter les boisements productifs endommagés par des incendies de forêts, des catastrophes naturelles ou événements catastrophiques et préserver ainsi la valeur économique de ces boisements pour garantir la ressource à la filière bois de Martinique.

La mesure contribue à restaurer les dommages causés aux forêts par les incendies de forêt, les catastrophes naturelles et les événements catastrophiques.

### *AIDE AU RENFORCEMENT DES FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS – 8.5.1 :*

Ce dispositif vise à améliorer le rôle multifonctionnel de la forêt par le renforcement des fonctions environnementales des forêts et de la résilience des écosystèmes forestiers.

La mesure contribue à atteindre les objectifs de l'Union Européenne en matière de préservation de l'environnement.

Les dossiers de demandes d'aides et les notices seront récupérés par les porteurs de projet intéressés, sur le site [www.europe-martinique.com](http://www.europe-martinique.com).

Les dossiers pourront être :

- Déposés du lundi au vendredi de 8h à 12h 30 et les après-midis sur rendez-vous ou
- Transmis par voie postale

dans les deux cas à l'adresse suivante :

**Collectivité Territoriale de Martinique**

Direction des Fonds Européens  
Immeuble Pyramide  
165 – 167, Route des Religieuses  
97 200 Fort- de – France